

# Prochaine descente de rivière

*Descente du trophée de l'Eure*

*Le 05 Mars 2017*

*entre Fourges et Gasny*

Coût de l'inscription : 6.00€

Le club de plongée de Gisors organise cette 4eme manche  
( environ 5 kms )

Pour toute information ou inscription  
envoyer un mail sur : [balisteclub@gmail.com](mailto:balisteclub@gmail.com)

Ou : [napnev27@gmail.com](mailto:napnev27@gmail.com)

Rendez vous à 9h00 à Gasny pour le pointage et un  
départ à 10h00

Cette descente sera suivie d'un barbecue organisé par le club

**La date limite d'inscription sera : le 26 Février 2017**



*Inscrivez-vous !*

12.00€ pour le barbecue

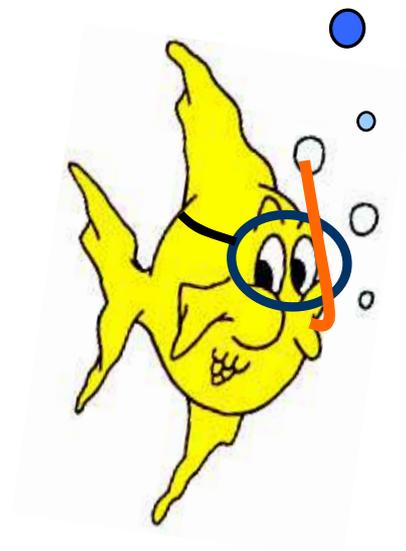
*Toutes les réservations seront à régler*



# LE BALISTE CLUB DE GISORS

PLONGÉE SOUS MARINE

27140 GISORS



Mesdames, Messieurs les présidents de club,

La section NAP/NEV du CODEP 27 organise dans une épreuve dénommée « Le Trophée de l'Eure »

Une descente de rivière avec la participation des clubs locaux mais aussi les clubs extérieurs au département.

Pour la quatrième manche, notre club s'est porté volontaire.

Nous organisons donc cette épreuve le dimanche 05 Mars 2017.

Vous trouverez à la suite de cette page tous les éléments pour le lieu, la durée et la date limite pour inscrire vos nageurs et accompagnateurs.

**Obligatoire :**

**Licence ou photocopie**

**Certificat médical ou photocopie**

Dans l'attente de vos inscriptions,

Veuillez recevoir, Messieurs les présidents,

Mes salutations les plus sportives.

Le Président  
Philippe BOULAY

**Trophée de L'Eure Manche 4  
et  
Championnat de Normandie Manche 5**

**DIMANCHE 05 MARS 2017**

**Descente de l'Epte  
organisée par**

**LE BALISTE CLUB DE GISORS  
et  
NAP/NEV27**

Rendez-vous à Gasny à partir de 9h00 pour un départ vers 10h00.

Explication du parcours sur place.

Il s'en suivra une descente tranquille d'environ 1h00 (distance environ 5 km) de la rivière, autorisée **uniquement avec appui**.

Cette activité est ouverte à tous les licenciés de la FFESSM

Les conjoints ou les proches pourront y participer sous couvert d'une licence fédérale (FFESSM ou autre) ou juste avec un certificat médical d'aptitude de moins d'un an.

Participation : 6 euros pour les boissons chaudes et les viennoiseries  
(**par nageur et accompagnateur**).

Un barbecue est organisé le midi par le club

Participation : 12 euros

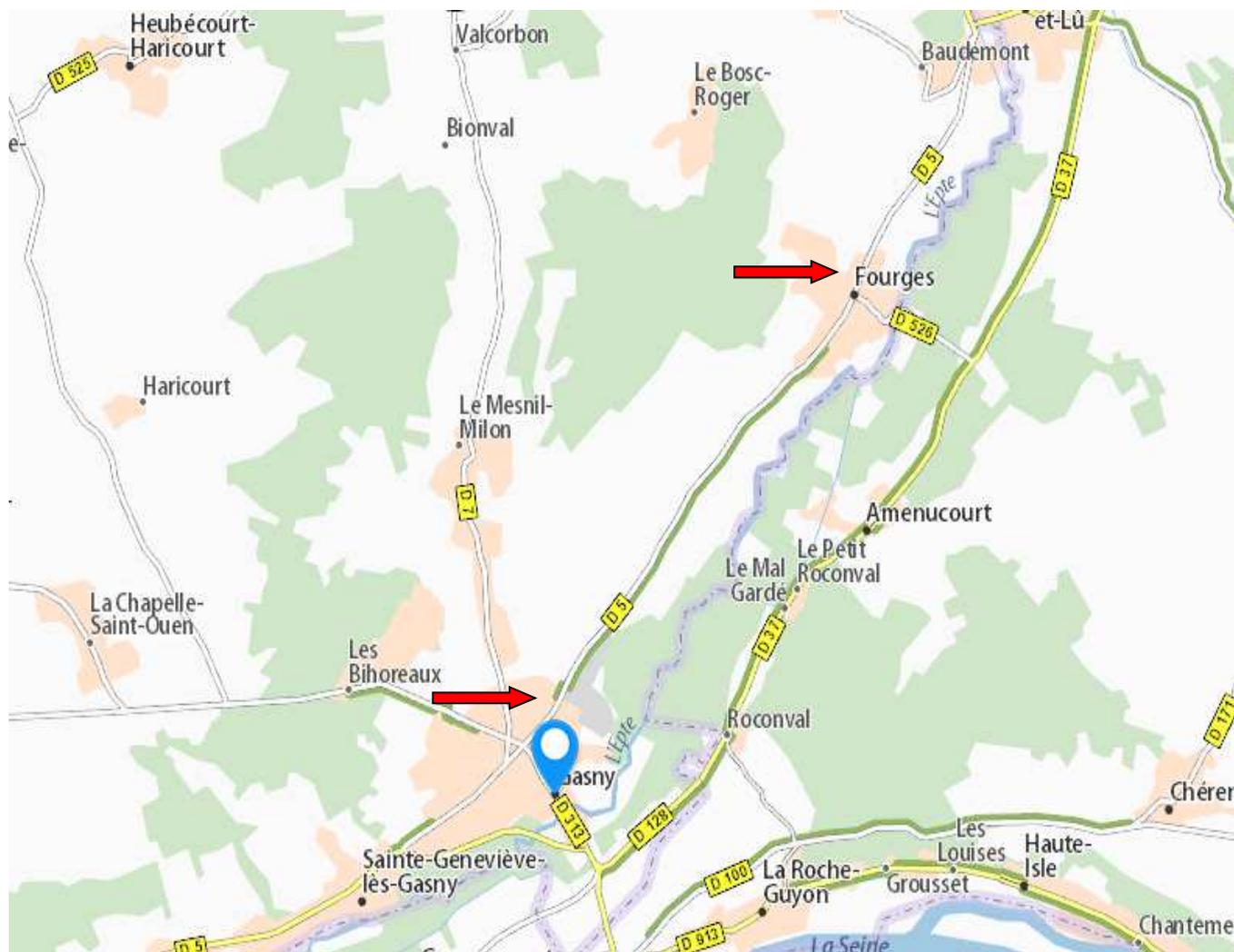
( toute réservation devra être réglée au Baliste club de Gisors )

Le Club ou la CDNAP 27 se réservent le droit d'annuler la descente pour des causes météorologiques ou climatiques (intempéries ou température d'eau jugée trop faible) ou pour un nombre de participants insuffisant. Ils pourront en outre refuser un départ en cas de protection vestimentaire inadaptée, particulièrement dans le cas des enfants de moins de 16 ans.

**Le Baliste Club de Gisors - Plongée sous marine**  
Hôtel de Ville 27140 Gisors

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, décret du 16 août 1901  
Affilié à la FFESSM n° 22270123 - Agréé DDJS n° 27095005

## Plan d'accès :



Inscriptions obligatoires par mail auprès du Baliste Club De Gisors

[balisteclub@gmail.com](mailto:balisteclub@gmail.com)

et

NAP/NEV 27

[napnev27@gmail.com](mailto:napnev27@gmail.com)

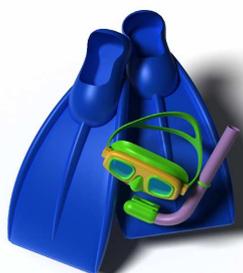
**IMPERATIF**

**AVANT LE 26 FEVRIER 2016**

**Le Baliste Club de Gisors - Plongée sous marine**

Hôtel de Ville 27140 Gisors

Plongée sous marine régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, décret du 16 août 1901  
lié à la FFESSM n° 22270123 - Agréé DDJS n° 2709S005





DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**



# Very-poses En Normandie



LOUVIERS



Canoë-Kayak  
VAL-DE-REUIL



ASB. Plongée



ON PREND LE TEMPS



NATURELLEMENT  
**VAL DE REUIL**





**AUTORISATION PARENTALE POUR LA PARTICIPATION A LA COMPETITION**

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_ représentante(e) légal(e)

ou personne investie de l'autorité parentale de :

(NOM et Prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

autorise sa participation à la compétition de **SLALOM - DESCENTE - CLASSE I/II \*** de Nage en Eau Vive qui se déroulera sur :

(précisez le site et/ou la rivière) \_\_\_\_\_

le (date) \_\_\_\_\_

Club de rattachement du mineur : \_\_\_\_\_

Attestation établie le : \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :  
\_\_\_\_\_

\* barrez les mentions inexactes

**AUTORISATION PARENTALE EN CAS DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE**

Je soussigné(e) (NOM Prénom) \_\_\_\_\_ représentante(e) légal(e)

ou personne investie de l'autorité parentale de :

(NOM et Prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : \_\_\_\_\_

Attestation établie le : \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :  
\_\_\_\_\_

\* Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »